

<https://ecoleetsociete.se-unsa.org/Grand-oral-les-attentes-du-SE-Unsa>



école & société

Grand oral : les attentes du SE-Unsa

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : mercredi 16 octobre 2019

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Les consultations sur la circulaire définissant l'oral terminal ont (enfin) débuté.

Pour l'instant, la seule information stabilisée est celle qui est contenue dans l'arrêté du 16 juillet 2018 : « Une épreuve orale terminale (...) est préparée pendant le cycle terminal. Elle porte sur un projet adossé à un ou deux des enseignements de spécialités suivi par le candidat. »

Il faut maintenant définir les objectifs, les compétences évaluées, le format et les conditions matérielles de cet oral.

Si pour la voie technologique dans laquelle la présentation orale d'un projet travaillé en terminale est habituelle, ce n'est pas le cas pour la voie générale (hors SI et NSI) même si les TPE ont permis de développer des compétences. Il ne faut donc pas minimiser l'impact de cette nouvelle épreuve sur le travail des lycéens et des enseignants.

Le SE-Unsa soutient l'idée de présentation orale d'un « projet » travaillé sur un temps long dans les spécialités et si possible en groupe de deux ou trois élèves. Ce travail de long terme (problématisation, recherche documentaire, structuration d'un plan, production...) doit être évalué en amont du grand oral. Les programmes de spécialités de la voie générale ne permettent que très rarement ces modalités de travail et le suivi qui en découle.

Sur le format lui-même, un oral de 20 minutes dont une présentation de 5 minutes par le candidat de sa problématique paraît raisonnable.

Les 15 minutes restantes devront permettre un échange avec le jury sur la question posée en lien avec le programme de la spécialité ou des spécialités puisque l'élève devrait pouvoir choisir, selon l'arrêté, une problématique transversale.

On se doute qu'on ne devra pas être trop exigeant sur les conditions matérielles mais il serait dommage qu'on interdise aux candidats l'utilisation de supports visuels (images, graphiques, figures, schémas...) ou sonores (extrait musical ou de discours...) pour illustrer son propos.

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, l'objectif de cet oral devra être d'évaluer des compétences d'expression orale en continu et en interaction sans faire de ce « grand oral » une épreuve de culture générale tous azimuts. Il est impératif de travailler ces compétences dans toute la scolarité de nos futurs élèves. Mais on est encore loin du compte actuellement. Il faudra bien entendu que les jurys des premiers « grands oraux » (2021 et suivantes) tiennent compte de cette lacune de notre système scolaire. Il ne serait pas acceptable que cette épreuve creuse les inégalités entre les lycéens en évaluant des savoir-être acquis (ou pas) dans le milieu familial. Seules les compétences travaillées au lycée doivent être évaluées. Ce qui signifie en clair que la prochaine étape consistera à adapter tous les programmes scolaires pour qu'ils intègrent systématiquement la pratique de l'oral et qu'ils permettent de prendre le temps de les travailler. Le travail en groupes à effectif réduit est également indispensable, sans parler de la formation des enseignants au développement de ces compétences. Le lycée, tel qu'il se dessine avec la réforme, ne répond pas à ces exigences. Le SE-Unsa portera ses demandes d'améliorations dans les réunions du comité de suivi de la réforme du lycée général et technologique.